

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Visite de terrain Projet PNR Brie deux Morin

16 - 17 - 18 octobre 2019.



Bureau du 13 novembre 2019

2007 – 13 : 1^{er} dossier d'Opportunité

- Une **délibération de la Région Ile de France du 27 juin 2007** engage la réflexion de projet de PNR sur le territoire de la Brie et des Deux Morin sur un périmètre d'étude initial de 132 communes.
- **Une « association des élus pour l'élaboration du projet de PNR de la Brie et deux Morin »**
- A la suite des résultats de l'étude d'opportunité (de 2008 à 2010), le Conseil régional d'Ile-de-France a réajusté le périmètre par une délibération de février 2012 passant de 132 à 122 communes
- La **délibération de la Région du 27 septembre 2012** prescrit l'élaboration de la Charte et définit également le périmètre d'étude. **La visite des rapporteurs s'est déroulée les 25 et 26 mars 2013.**
- Mai 2013 : Avis défavorable du CNPN et de la FPNRF. **Le bureau de la FPNRF** a invité à :
 - préciser les **enjeux** du territoire au regard de **la plus-value parc**,
 - démontrer davantage la **motivation des élus locaux**,
 - définir un nouveau périmètre centré **sur la partie nord du territoire** (richesse du patrimoine naturel) et élargi sur la partie **est en champagne Ardenne** afin de prendre en compte la gestion globale de l'eau.
- **L'avis d'opportunité rendu par le préfet en novembre 2014** a demandé aux porteurs de projet, avant toute poursuite de la démarche :
 - **d'ajuster le périmètre** d'étude du parc
 - d'affirmer plus clairement **la détermination et les ambitions du territoire** en adéquation avec les missions d'un PNR.

2013-19 : 2^{ème} dossier d'Opportunité

- la Région a **confié à l'IAU d'Île-de-France une nouvelle** étude afin de consolider les éléments du diagnostic sur le nouveau périmètre et de proposer des orientations complémentaires à caractère opérationnel.
- le 18 mai 2015, le CS délibère sur le nouveau périmètre qui passe de 122 à **82 communes**. Il est décidé **de conserver 9 communes de la basse vallée du Grand Morin**
- Le comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin a, dans une **délibération du 5 avril 2017, fixé les grandes orientations du projet** :
 - **Un PNR pour accompagner les acteurs du territoire et préserver les espaces agricoles et naturels, condition première du succès du projet**
 - **Un PNR pour reconquérir les paysages et valoriser un patrimoine rural, agricole, industriel remarquable par la diversité de ses fonctions et de ses qualités architecturales**
 - **Un PNR pour l'apport d'expertise en matière de biodiversité et d'intégration des enjeux écologiques dans l'aménagement et le développement économique**
 - **Un PNR pour imaginer ensemble et incarner un art de vivre la campagne... nouvelle culture en région capitale**
 - **Un PNR pour soutenir et coordonner un développement économique durable**
- Une **seconde visite de terrain** des Rapporteurs du CNPN et de la FPNRF a été organisée les 16, 17 et 18 octobre 2019.

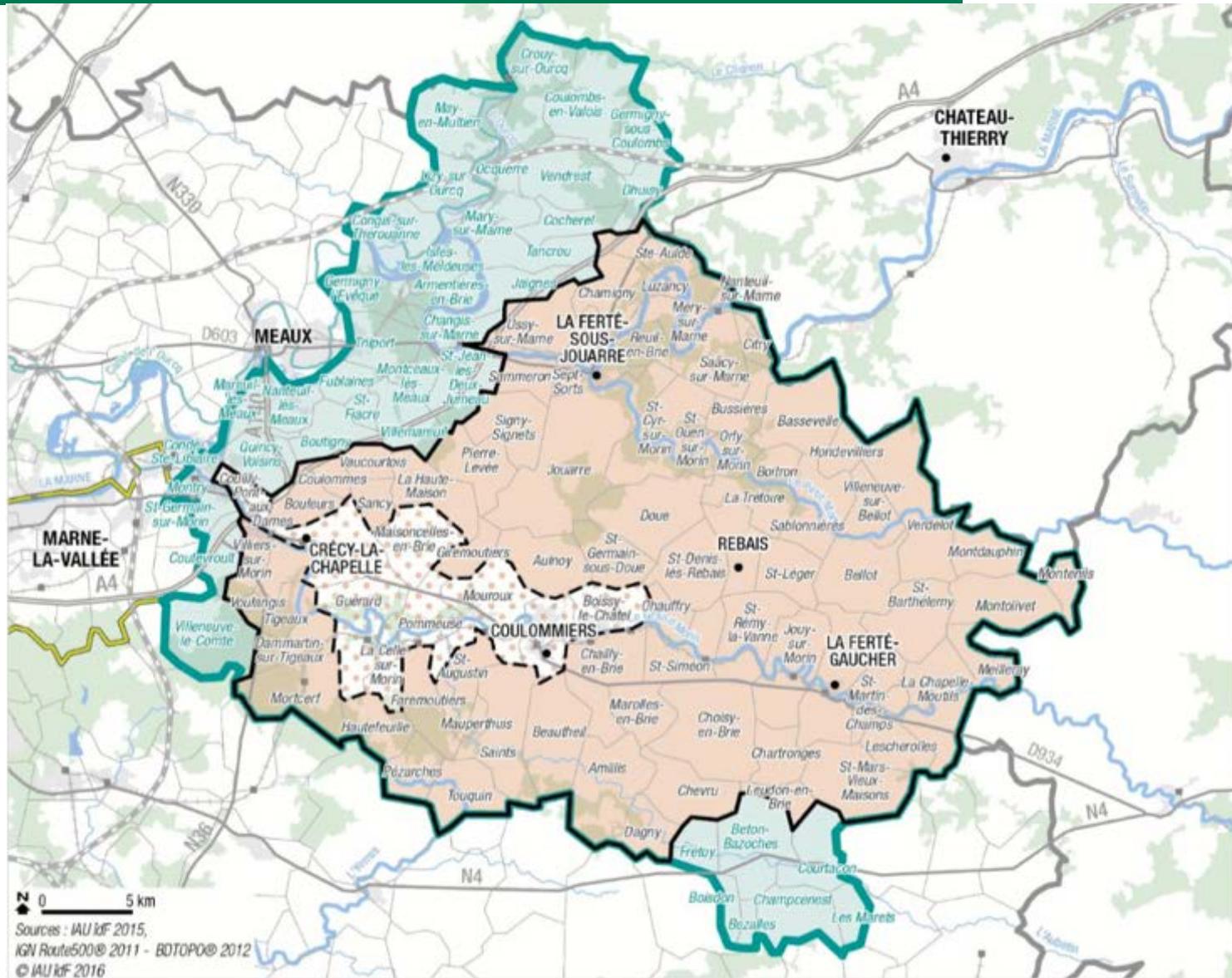
Nouveau périmètre

Parties supprimées
(cf. avis
d'opportunité du
préfet)

Partie proposée au
classement

Partie du périmètre
que l'AO
recommandait de
retirer mais qui a été
conservée

- surface : 96 678 ha
- 111 702 habitants
- 4 communautés de communes en intégralité (Deux Morin, Pays de Coulommiers, Pays Créçois et Pays Fertois) ainsi que la commune de Mortcerf.

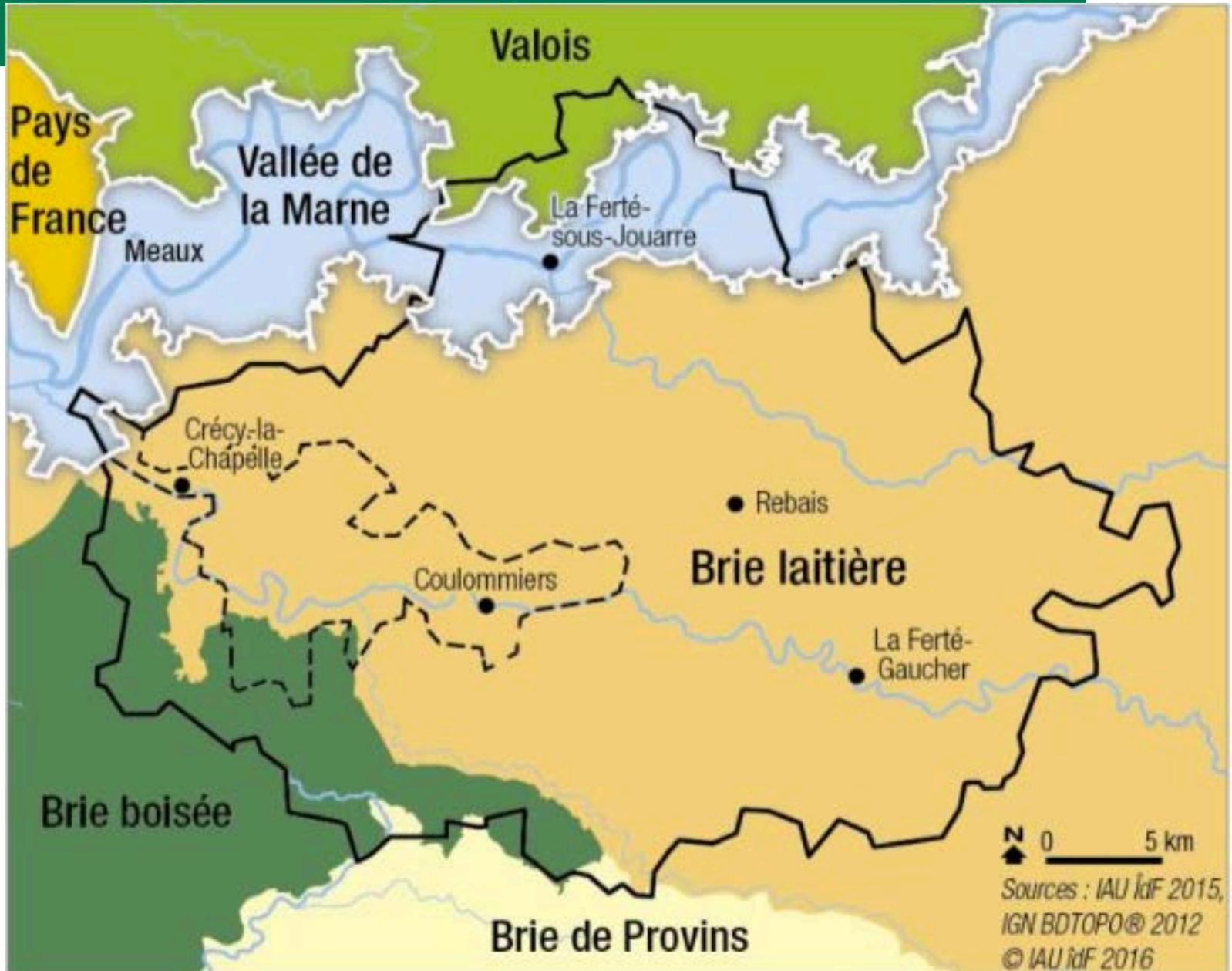


Situation géographique

- Le périmètre se recentre sur la **Brie laitière**, située à l'ouest des agglomérations de Marne-la-vallée et Meaux et au sud-ouest de Château-Thierry.
- Les principales villes situées sur le territoire sont **Crécy-la-Chapelle, La Ferté-sous-Jouarre, La Ferté-Gaucher et Coulommiers**.
- L'occupation du sol analysée sur la base **du premier périmètre** proposé (**chiffres de 2012**) montrait **la faible présence des espaces naturels** sur le territoire compte tenu de la prédominance de espaces agricoles (69%) ; 20% de la superficie occupés par les forêts/bois et 10% de la superficie urbanisés.



Situation géographique



Retours de la visite

- **Les données fournies** aux rapporteurs dans le dossier de l'IAU IDF datent de **2016**.
- À l'issue de la visite de terrain les rapporteurs ont demandé à **recevoir un dossier actualisé** (22 novembre 2019) notamment sur les problématiques relatives à la biodiversité et l'urbanisme.
- **Forte mobilisation locale** sur les 3 jours.

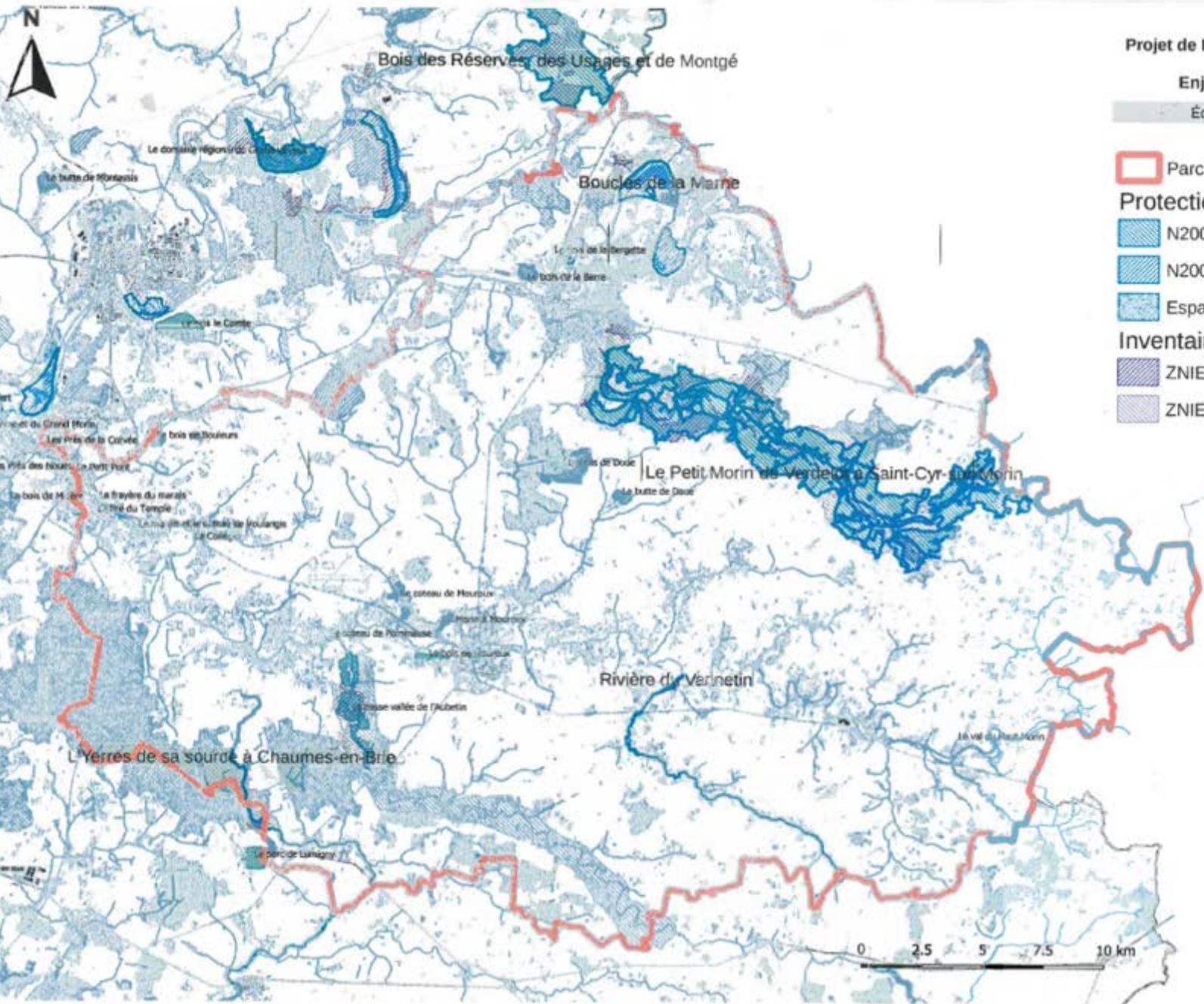


Milieux naturels et espèces

- Le périmètre couvert à hauteur de **10 %** par des réservoirs de biodiversité (essentiellement S/O et N/E du périmètre)
- **4 zones Natura 2000**
- **18 ENS** dont 11 situés dans la basse vallée du grand Morin.
- **14 ZNIEFF** (vallée de l'Aubetin, forêt de Malvoisine...).
- **4 000 ha** de prairies et pelouses.
- **2 000 ha d'espaces classés en zones humides prioritaires.**
- **Un important réseau de mares**
- **Faune** : forte densité de Chevêches d'Athéna, de Pies grièches écorcheurs, Sonneurs à ventre jaune et de Couleuvres d'Esculape, Aeschne paisible, Cordulegastre annelé, reptiles patrimoniaux tels que Lézard vivipare, Triton alpestre, Salamandre tachetée, Triton palmé ou encore Crapaud accoucheur.
- Plusieurs **habitats et espèces floristiques d'importance régionale ou européenne** : la Laîche à épis grêles, le Polysctid à aiguillons, l'Orpin paniculé

Enjeux :

- Forte **régression des zones humides** sur l'ensemble du bassin
- Celles qui subsistent, subissent des **pressions fortes** (assèchement, manque d'entretien, pression foncière, etc.).
- **Le déclin des milieux prairiaux** a engendré la perte de près de 50 % de la taille des populations de papillons
- **disparition des trois quarts des plantes messicoles franciliennes**



Projet de Parc Naturel Régional Brie et deux Morins
Enjeux de Biodiversité

Édité le 11 octobre 2019

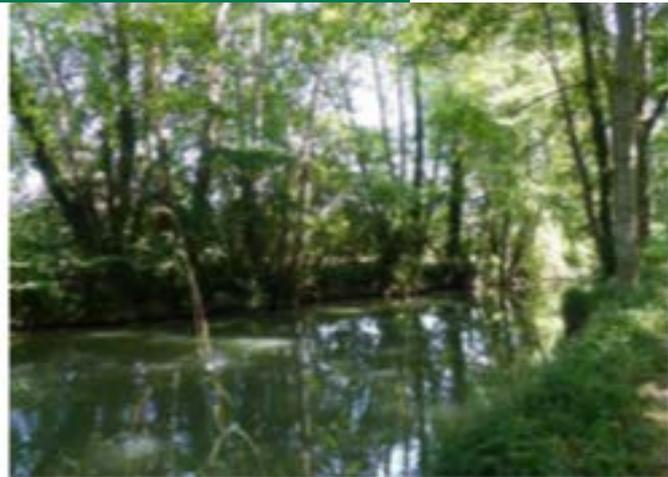
- Parc Naturel Régional en projet
- Protections**
- N2000 ZSC Directive Habitats
- N2000 ZPS Directive Oiseaux
- Espaces Naturels Sensibles 77
- Inventaires**
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

Échelle : 1:140000
 Système de coordonnées :
 RGF93 / Lambert-93
 Sources : [à compléter]



Milieux aquatiques

- Traversé par **le petit et le grand Morin, l'Aubetin et la Marne et comporte 17 rus.**
- Nappes alluviales du Tertiaire, de la Craie et de l'Albien
- La quasi-totalité du réseau hydrographique du périmètre identifié au SRCE comme **corridors alluviaux multi trames.**
- Le territoire du PNR recoupe une **grande partie ouest du SAGE des Deux Morin.**(72 /175 communes).
- La majeure partie de la population est **alimentée en eau potable issue des nappes souterraines.**
- **38 captages en activité**, dont 17 sont considérés comme très dégradés et 3 sont identifiés « Grenelle » (Hondevilliers, Dagny, Aulnoy).
- **89 ouvrages hydrauliques sur le territoire**, dont 50 sur le Grand Morin, 20 sur le Petit Morin, 14 sur l'Aubetin et 3 sur le Vannetin.
- La plupart des communes sont couvertes **par un Service public d'assainissement non collectif**
- 5 entreprises ont **des forages industriels dans la nappe** du Tertiaire.



Passé à poissons, Coulommiers

Enjeux :

- **contamination par les phytosanitaires généralisée**
- **L'activité d'élevage exerce aussi une pression sur les milieux aquatiques** (rejets azotés)
- **Les nappes du Tertiaire sont parmi les plus dégradées d'Île-de-France** par la pollution par les nitrates et les phytosanitaires.
- **étiages relativement sévères.** (**Grand Morin** passe régulièrement sous le seuil de crise).
- **60 des ouvrages hydrauliques** présents sur le territoire sont peu **voire non franchissables**.
- Les ouvrages situés à l'aval du Grand Morin et la majorité des ouvrages du Petit Morin **sont en mauvais état**.
- Plusieurs propriétaires souhaitent **restaurer leurs ouvrages pour produire de l'électricité** à usage privé.
- **L'érosion des berges importante** (jusqu'à 3 mètres par berge en 50 ans)
- Enjeu de **restauration des berges ou et de lutte contre les espèces invasives**.
- La majorité des **systèmes d'assainissement sont non conformes** et/ou vieillissants.
- **Phénomènes récurrents de ruissellement suite à l'érosion des sols**
- Entre 1983 et 2014, 49 communes du territoire ont subi plus **de 2 arrêtés de catastrophe naturelle**.

Forêt

- Bois et forêts représentaient **en 2012 20% du territoire** (19 041ha)
- Les forêts sont dans leur majorité des **Hêtraies-chênaies**
- Quelques **agriculteurs développent l'agroforesterie** au sein de leurs exploitations

Enjeux :

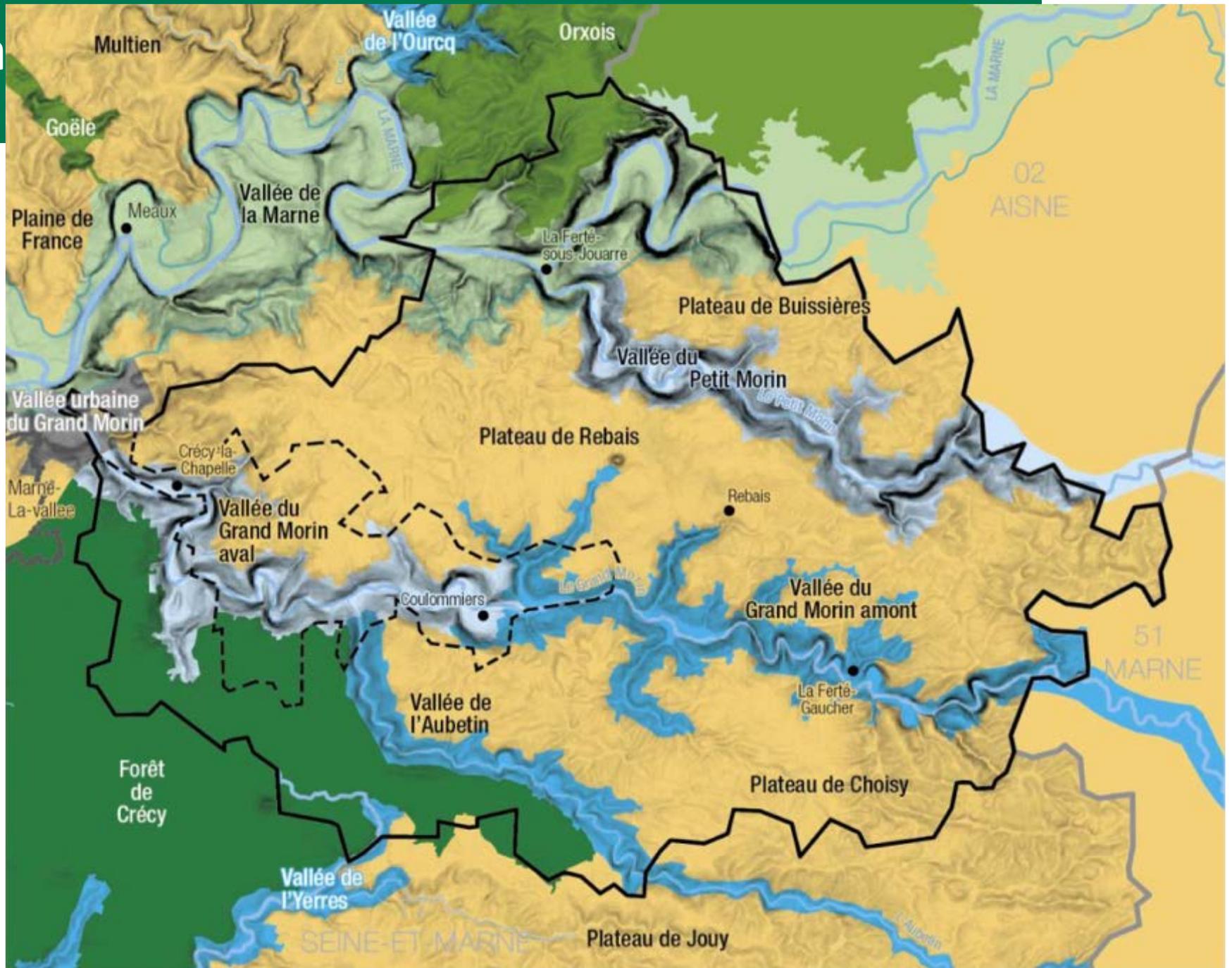
- **Morcellement** des parcelles boisées privées
- **Artificialisation** et pression foncière très forte
- **Menaces sur les zones humides forestières**

Paysages

11 unités paysagères regroupées en 4 grandes catégories de paysages :

- > **Les collines** sont représentées par l'**Orxois** : pentes douces et de plans successifs.
- > **Les plateaux cultivés, paysage de « grand angle » et agreste (de Bussières, au nord entre la vallée de la Marne et celle du Petit Morin ; de Rebais, au centre entre les vallées des deux Morins ; de Choisy-en-Brie, au sud, entre la vallée du Grand Morin et celle de l'Aubetin).**
- > **Les plateaux boisés** sur la frange Est de la Brie boisée : **la forêt de Crécy, la forêt de Malvoisine** et une série de petits massifs
- > **Les vallées** : **la vallée de la Marne, la vallée du Petit Morin** (secteur avec la plus forte densité de prairies), **la vallée urbaine du Grand Morin, La vallée du Grand Morin aval** davantage marquée par les constructions, **La vallée du Grand Morin amont** (caractère plus rural et présence de plusieurs usines anciennes au fil de l'eau)., **la vallée de l'Aubetin** (succession de petits bois).





Paysages

Enjeux :

- **Altérations** (réseaux aériens ou linéaires commerciaux d'entrée de ville) notamment sur la basse vallée du Grand Morin.
- **Développement d'un habitat dispersé** ; extensions irrégulières d'habitat individuel voyant.
- « **cabanisation** » dans la vallée du Grand Morin en aval (caravanes, chalets, habitat léger de loisir) agrandies en bâtiments sans permis de construire.
- Les mesures présentées dans les fiches 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 ne contiennent **pas de stratégie de requalification urbaine** suffisamment ambitieuse (plantation d'arbres pour cacher les paysages dégradés) (voir diapos suivantes).

Paysages

Exemples de cabanisation



Constructions sans permis, d'abord précaires puis peu à peu améliorées.

Paysages

Extrait de la fiche 1.2 : Intégrer les secteurs de « cabanisation »



Vue de l'entrée du chemin des Parrichets : surface irrégulière, dépôts d'encombrants

Simulation d'une l'amélioration de l'entrée du chemin des Parrichets



Paysages

Extrait de la fiche 1.3 : Intégrer les extensions d'habitat individuel



Vue depuis la route, vers le sud,
en sortant de la Ferté

Traitement possible avec un alignement d'arbres



un terrassement de la berge
pour faciliter l'entretien.

Vue depuis la route, vers le nord, en entrant dans la Ferté

Traitement possible avec un alignement d'arbres



Agriculture

Filière élevage bovin et production de fromages en régression mais encore active :

- Troupeau laitier le plus important d'Île-de-France ;
- Réimplantation de la Société fromagère de la Brie à Saint-Siméon (65 employés, 1100 tonnes de fromage /an) ; 2 fromageries ; 5 éleveurs ont un atelier de transformation à la ferme;
- 3 produits classés en Appellation d'Origine (brie de Melun, brie de Meaux, Champagne) et un brie de Coulommiers en cours de labellisation,
- Une nouvelle indication géographique protégée fromagère Brillat-Savarin.

Les grandes cultures devenues majoritaires : le colza (15%), le blé (50%) , le lin et fèves (12%), le chanvre (500ha).

Filière pommes et cidres : variétés typiques de Brie (Rousseau, Faro, Belle Joséphine, Lanscailler, Fleuri tard, Barré...).

Les vergers marquent fortement le paysage du territoire



Verger en bande, Couilly-Pont-aux-Dames



Agriculture

- **Filière lin** : en 2015 environ 1800 ha de lin cultivé en Seine-et-Marne, dont près de 1200 ha dans un rayon de 15 km autour de Coulommiers et culture de lin biologique sur 50 à 70 ha
- **Filière chanvre** : mise en place en 2007 d'une filière chanvre en Seine-et-Marne via l'association Planète Chanvre. En 2015 : centaine d'agriculteurs pour environ 850 ha, une usine de première transformation en 2012 à Aulnoy. La SAS prévoit d'étendre sa surface cultivée de 950 ha environ.
- **Développement de l'agriculture biologique** :
 - surface en AB x 5 par rapport à la moyenne départementale ;
 - 24 agriculteurs installés en AB ; création du syndicat « groupe bio des deux Morin » ;
 - 60 références de produits bio ; développement de cultures de variétés anciennes.
 - Développement de filières en vente directe (à la ferme, via des AMAP, etc.).
- Le lycée de la Bretonnerie a développé une filière **BTS spécialisé dans l'élevage ovin**.
- **Potentiel de développement de la viticulture**



Agriculture

Enjeux :

- **Forte régression de l'élevage au profit des grandes cultures majoritaires.**
- **Le nombre de producteurs de cidre n'a cessé de baisser** depuis 20 ans: 5 arboriculteurs et 2 artisans.
- **La totalité de la production de lin part à l'étranger**, essentiellement en Chine ou en Inde.
- **La filière chanvre reste relativement fragile** : investissements importants des agriculteurs engagés et de subventions régionales.
- Les produits issus de la première transformation du chanvre sont pour partie destinée à l'industrie automobile et à l'éco-construction, avec un **marché tourné majoritairement à l'export** (Allemagne notamment).
- Potentiel de développement **de l'élevage ovin.**
- Développement **d'une fromagerie coopérative à Jouarre**

Agri

FONDÉE EN 1897



ARTISAN AFFINEUR
DE FROMAGES DE BRIE

LA FROMAGERIE GANOT
VOUS PRÉSENTE
*son affinage de bries,
son musée, ses caves...*

VENEZ VISITER NOTRE FROMAGERIE FAMILIALE,
LA PLUS ANCIENNE DE LA BRIE

Au cœur de la Brie, la Fromagerie Ganot dévoile ses secrets d'affinage, étape fondamentale dans la finition du fromage.

Les bries sélectionnés, affinés dans nos caves, doivent répondre à des critères très spécifiques, comme la nourriture des vaches, le choix des producteurs et bien sûr une fabrication artisanale.

Pour clore la visite, une dégustation de fromages vous est offerte, accompagnée d'un verre de vin et de pain de campagne.



Parcs
naturels
régionaux
de France

LE BRIE
DE COULOMMIERS



Patrimoine culturel

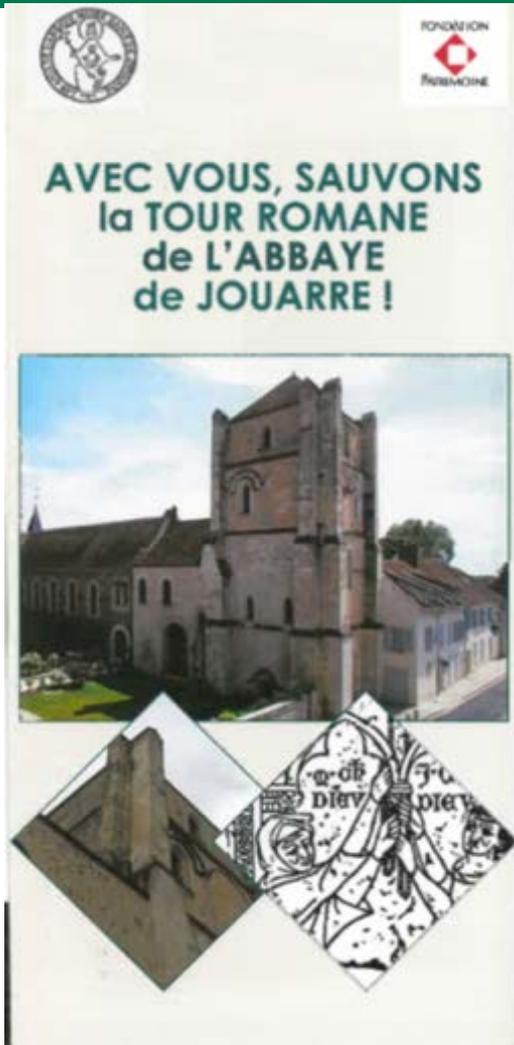
- **43 monuments historiques** (rural et industriel principalement)
- **3 ZPPAUP** (Crécy-la-Chapelle, Voulangis et Couilly-Pont-aux-Dames) et 2 aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine en cours d'élaboration (à Coulommiers et à la Ferté-Gaucher)
- **4 sites classés ou inscrits** (ex : site classé de la vallée du Grand Morin).
- **8 sites remarquables**
- **2 sites historiques majeurs** : l'Abbaye de Jouarre (crypte mérovingienne) et la Commanderie des Templiers à Coulommiers datant de 1173.
- **Linéaire de moulins** le long de la vallée du Grand Morin
- « **Vallée des peintres** » en partie Ouest du Grand Morin
- **Histoire autour de la bataille de la Marne**
- **Reconversion du site industriel** de la Sucrierie de Coulommiers en complexe socio culturel.
- Organisation à Coulommiers de la **Foire internationale aux fromages et vins**.
- **Musée de St-Cyr-sur Morin** présentant **les productions artisanales de vannerie**.
- des stages de sauvegarde du patrimoine et d'« éducation populaire » et accueil des jeunes en difficultés pour conjuguer éducation aux métiers du patrimoine et insertion sociale/professionnelle.
- **Restauration d'une ancienne cidrerie**
- **Intérêt patrimonial des pierres meulières**

Patrimoine culturel

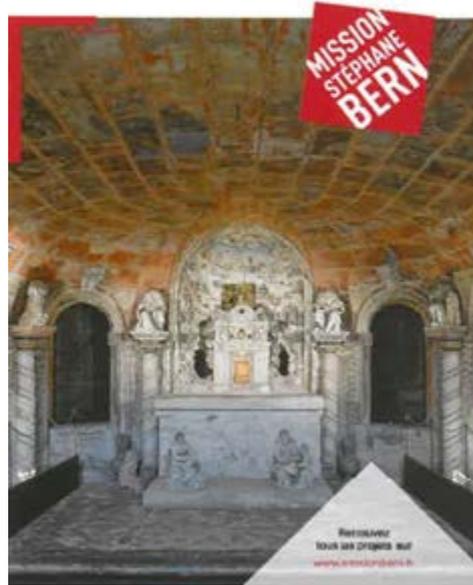
Enjeux :

- **Potentiel de notoriété de « l'univers campagne / campagne remarquable » reste assez faible.**
- La perte d'activités agricoles a entraîné **l'abandon ou la transformation de certains bâtiments**. Les maisons des ouvriers agricoles ne sont plus toujours appropriées aux besoins de la vie moderne et nécessitent une reconversion.
- **Disparition des savoir-faire historiques :**
 - meulière, vannerie ou sont en déclin
 - industrie papetière - seul le site de Crèvecoeur Arjowiggins Security SAS, à Jouy-sur-Morin, produit du papier sécurisé pour billets de banque

Patrimoine culturel



la Grotte de Coquillages
du Musée des Capucins
de Coulommiers
en Seine-et-Marne



Collégiale de Crécy-la-Chapelle

natureaux
régionaux
de France



Commanderie des Templiers, vue depuis l'intérieur de la cour, Coulommiers

Aménagement et urbanisme

- Le projet de PNR **cartographié dans le SDRIF** approuvé en Conseil d'État le 27 décembre 2013
- En 2016, 34 communes étaient couvertes par des PLU ; 42 communes couvertes par des POS ; 4 communes disposent de cartes communales et 3 sont sous le régime du règlement national d'urbanisme. Près des $\frac{3}{4}$ des communes travaillaient sur la réalisation de leur document d'urbanisme local
=> à actualiser avec le nouveau dossier (à l'Ouest: fusion SCOT Coulommiers/Marne-Ourcq et à l'Est construction d'un PLUi)
- Le bâti est souvent **ouvragé et porte de riches modénatures** (bandeaux, corniches...), principalement en plâtre.
- Les vallées : constituées d'un **chapelet de villages** dans lesquels se trouvent de petites exploitations.
- Sur les plateaux : de grands **corps de fermes isolées** et des **hameaux**.
- Présence de **nombreuses petites villes au tissu très serré** (La Ferté-sous-Jouarre, Coulommiers et Crécy-la-Chapelle).
- Matériaux traditionnellement utilisés : **la terre cuite**, le **plâtre** pour les enduits et revêtements et la meulière utilisée **en pierres à construire ou à meule**.
- Le SDRIF dote le territoire d'une **capacité d'urbanisation maximale d'environ 620 ha**, localisée **dans 19 secteurs d'urbanisation préférentielle et 10 quartiers de gares**, principalement autour de Coulommiers, la Ferté-sous-Jouarre, la Ferté-Gaucher et Crécy-la-Chapelle
- **Et d'une extension maximale de 360 ha au titre du développement des bourgs**
- Entre 2003 et 2012, plus des 2/3 tiers des terres urbanisées avaient une vocation initiale agricole (terres labourées et prairies)

Aménagement et urbanisme

Enjeux :

- Cette urbanisation a majoritairement donné lieu à
 - **L'aménagement d'espaces ouverts artificialisés** : 40 %, notamment en golf (50 ha), de jardins de l'habitat (46 ha) ou encore d'espaces verts (40 ha).
 - **L'urbanisation liée aux espaces d'habitat** : un peu plus du quart des espaces consommés, dont 120 ha pour l'habitat individuel,
 - **Les espaces d'activités représentent** : 16 %, soit 70 ha.
- **Zones d'activités économiques** envisagées pour une superficie globale de 150 ha :
 - Sur Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde, la zone des Effaneaux : projet dédié à la logistique, l'accueil de PME et d'équipements (50ha dont 1/4 se situe sur le périmètre du projet de PNR.)
 - Dans la vallée du Grand Morin, sur Mouroux, le long de la RD934, la ZAC du parc d'activités du Plateau de Voisins, à vocation artisanale, tertiaire et industrielle, sur environ 27 hectares.
 - parc d'activité tertiaire de 20 hectares, à Pommeuse
 - Projet d'extension sur Chailly-en-Brie, des ZAC de la Prairie Saint-Pierre et des Longs Sillons situées sur Coulommiers (d'environ 34 hectares)
 - Projet d'extension de plusieurs petites zones d'activités sur 20 ha
- **Une politique foncière pour contrôler les pressions foncières**, car les règlements d'urbanisme ne suffisent pas à les juguler

Aménagement et urbanisme



PADD MOUROUX

Commune de Mouroux Plan Local d'Urbanisme Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Aménagement, Equipement et urbanisme

- Construire prioritairement dans les dents creuses urbaines
- Prévoir des secteurs d'urbanisation

Transports et Déplacements

- Créer une liaison douce valorisant les berges du grand Morin
- Contourner la route départementale 934

Equipement Commercial, développement économique et loisirs

- Maintenir les commerces qui participent à l'animation locale
- Diversifier les activités de l'aérodrome
- Favoriser la création d'une zone d'activités en entrée Ouest de la ville

Paysage de protection des espaces et préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

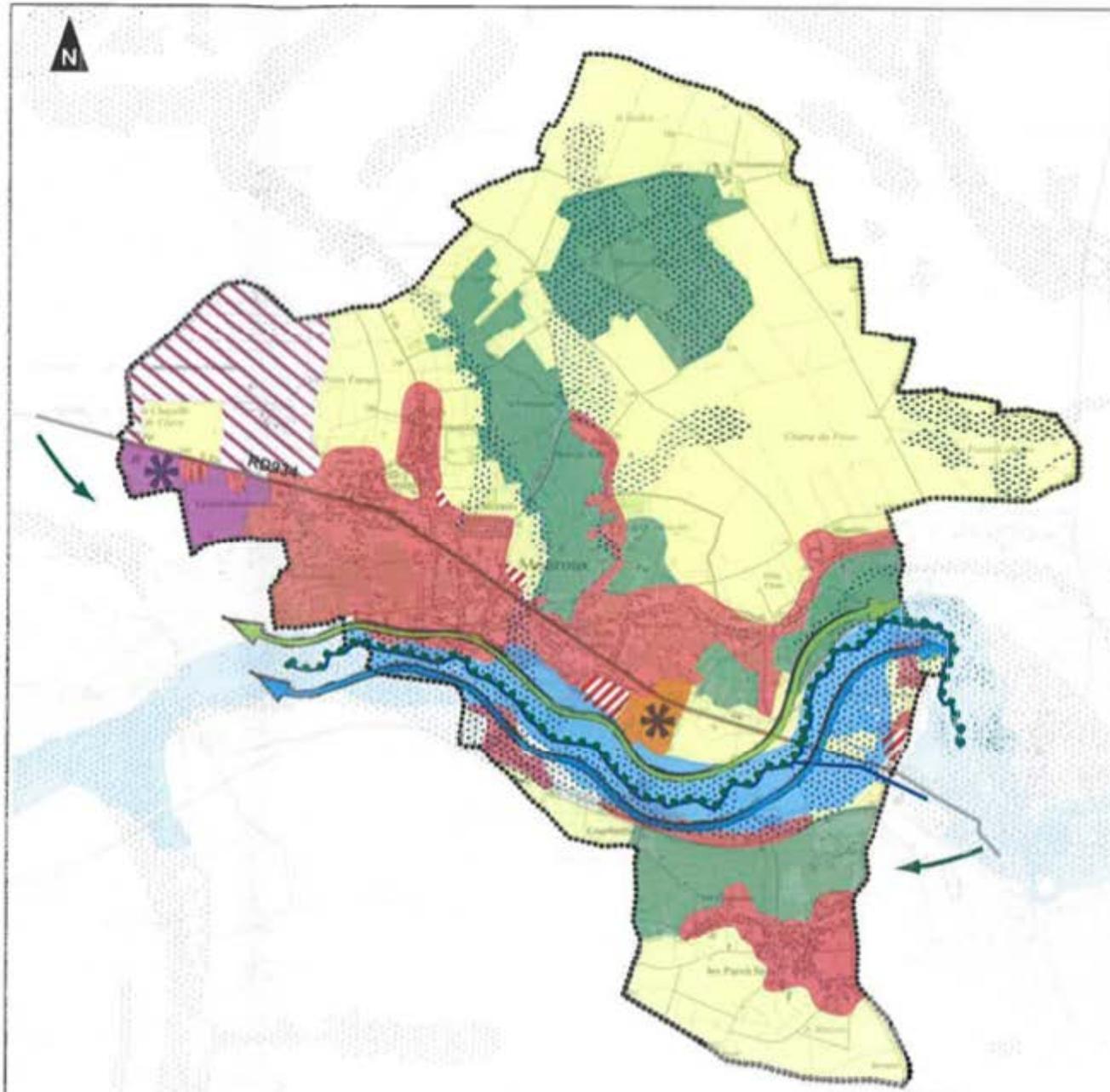
- Protéger les terres agricoles
- Préserver les coeurs de biodiversité forestière
- Préserver la vallée du Grand Morin
- Protéger les zones humides
- Prendre en compte le risque d'inondation
- Assurer une qualité urbaine et paysagère des zones d'activités économique et commerciales aux entrées de la ville



1:35 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : audidice urbanisme - 2017
Source de fond de carte : IGN France 2017



PADD COULOMMIERS

Préserver la qualité urbaine, paysagère et architecturale de la Ville

-  Préserver la qualité de l'espace urbanisé
-  Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales des parties anciennes de la Ville (centre ancien, hameaux)
-  Préserver la qualité des linéaires commerciaux
-  Préserver les perspectives visuelles majeures
-  Préserver et améliorer localement les entrées de ville

Maintenir les trames et préserver les continuités écologiques

-  Préserver les continuités écologiques

Préserver les éléments fondant les trames verte et jaune

-  Espaces de culture
-  Espaces boisés
-  Prairies humides
-  Alignements d'arbres structurants
-  Parcs remarquables majeurs
-  Espaces voués au maraîchage
-  Ripisylve

Préserver les éléments fondant la trame bleue

-  Préserver les cours d'eau naturels (Grand Morin, Brassets et Ru du Rognon)
-  Préserver les autres éléments d'eau (Fausse Rivière)
-  Tenir compte des zones humides

Affirmer et maintenir la nature en ville

-  Aménager un nouveau parc paysager central

Favoriser l'intégration paysagère des espaces en développement

Envisager de nouvelles urbanisations favorisant la qualité architecturale et environnementale et intégrant des espaces tampons vis-à-vis des quartiers existants

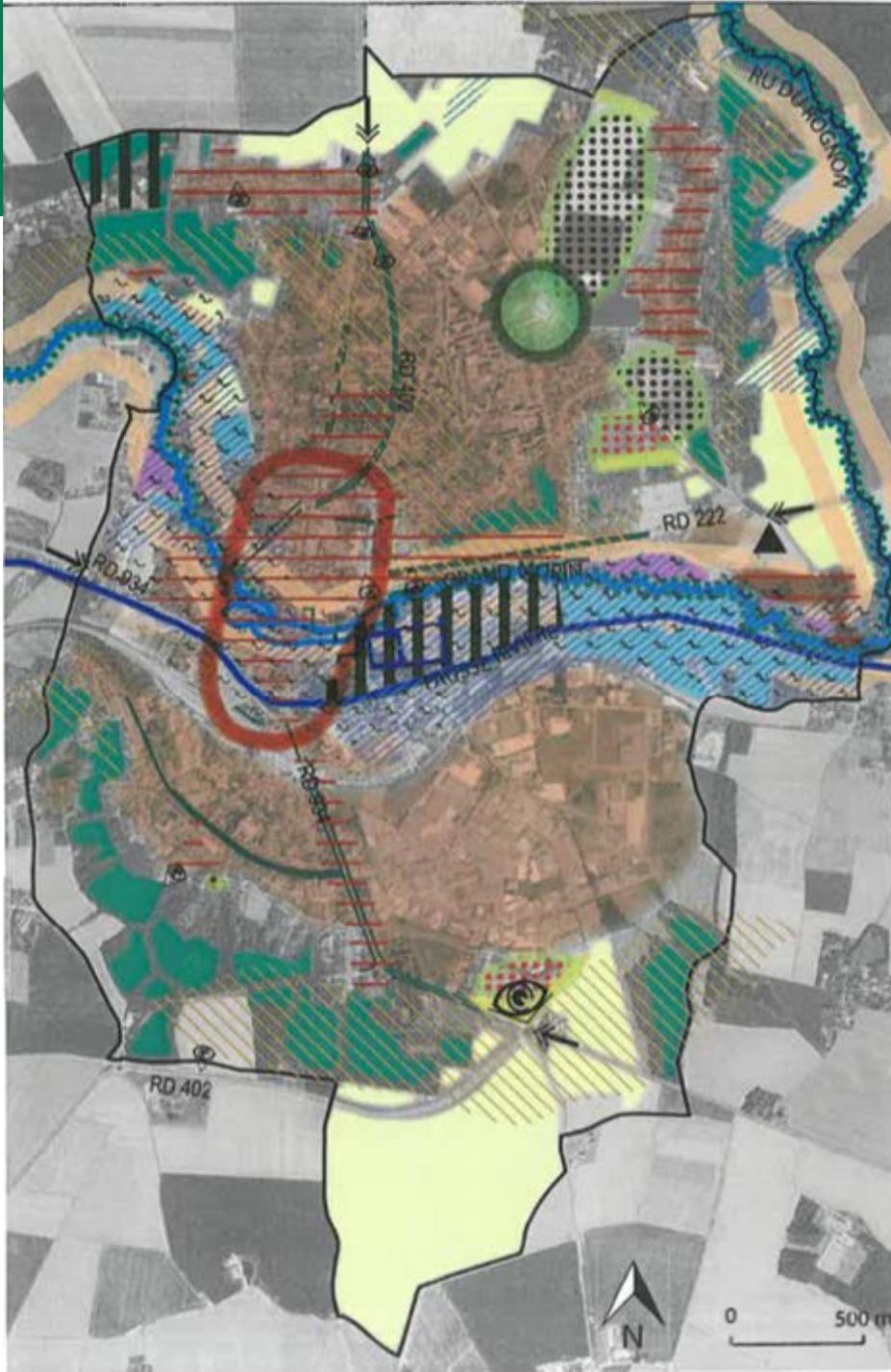
-  Nouvelle urbanisation envisagée dès l'approbation du PLU

-  Nouvelle urbanisation envisagée à plus long terme

-  Prévoir une intégration paysagère vis-à-vis des espaces naturels et agricoles

Tenir compte des risques et des vulnérabilités du territoire

-  Périimètre soumis au respect du PPRI
-  Secteurs soumis à des aléas moyens à forts de retrait gonflement des argiles
-  Projet d'usine d'eau potable (amélioration de la qualité de l'eau potable)



Énergie

- Un **réseau de chaleur géothermique** à Coulommiers à destination des bâtiments publics
- Identification d'une **quinzaine de sites potentiels pour développer la micro-hydroélectricité** sur les deux Morin.
- Potentiel de déploiement de **centrales solaires photovoltaïques** en toiture (toitures industrielles, ZAC, parc de logements sociaux, etc.).
- Dispositifs **de méthanisation** installés à l'initiative de plusieurs agriculteurs et de stations d'avitaillement en BioGNV principalement autour de Coulommiers.

Enjeux :

- La présence importante de l'activité d'élevage rend le territoire propice à la filière **méthanisation et production de biogaz**.
- Certains tronçons de cours d'eau sont classés en liste 1, classement qui **interdit la création de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à l'écoulement d'eau**.
- **Opposition locale au développement de l'éolien**.

Tourisme et loisirs

- Pêche, Chasse, Promenades en barques, Parcours de santé, pratique du canoë kayak sur le Grand Morin et sur le Petit Morin.
- **Randonnées** en chemins de **GR (GR1et GR14** traversant respectivement le territoire selon des axes N/S et Ouest/Est) et plan départemental d'itinéraire de randonnée.
- Une **foire internationale aux fromages et aux vins** organisée à Coulommiers accueillant environ 65 000 visiteurs.
- Un **circuit touristique « Sur les pas des meuliers »** a été mis en place à La Ferté-sous- Jouarre « Capitale mondiale de la meulière ».
- « **Route des fromages et cidres en Brie** » soit 18 étapes dont 14 situés sur le territoire du projet.
- **Le Musée de la Seine-et-Marne** : découverte des savoir-faire sur l'osiericulture et la vannerie et sur l'exploitation de la meulière, une exposition en ligne sur les « Papeteries du Marais dans la vallée du Grand Morin ».
- **Le projet de Maison des fromages**, initié en 2011. L'achèvement de la construction est prévu pour 2019-2020.
- **Projet de pôle touristique et culturel** regroupant le musée de Coulommiers, l'office de tourisme ainsi qu'une future maison des fromages de Brie.

Enjeux :

- **Cible touristique à définir.**

Tourisme et loisirs

